FICHE D'INSCRIPTION



Nom : Prénom :

Adresse:

N° Téléphone :

Mail:

Date de naissance : à

Pour les fiches individuelles Vivéa :

Niveau de formation initiale :

BEP BAC BAC+2 BAC+3 et 4 BAC+4 BAC 5+

Situation professionnelle:

- Agriculteur-trice (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familiale)
 participation gratuite pour les personnes à jour de leur cotisation MSA et n'ayant pas dépassé le
 plafond de 2 000€/an.
 SIRET :
- Porteur-se de projet *Participation gratuite pour les stagiaires dont la formation rentre dans le dispositif du PPP, daté du*
- Autre public merci de nous contacter.

Statut:

- □ Agriculteur installé : avec quelles activités ?
- □ Agriculteur en cours d'installation
- □ Salarié
- □ Demandeur d'emploi
- □ Autre cas, précisez

Prise en charge de la formation :

- □ Non (autofinancement)
- □ Oui : par quel organisme ?

Votre hébergement :

- □ Vous avez besoin de la liste des hébergements possible
- □ Vous disposez d'une autre solution d'hébergement : laquelle ?

Vos déplacements :

Quel est votre moyen de locomotion? Souhaitez-vous covoiturer?

Présentez votre projet en quelques lignes

Avez-vous déjà travaillé avec les chevaux, si oui quel type de travail, dans quel contexte?
Avez-vous déjà utilisé ou possédez-vous le matériel de PROMMATA, sinon quel matériel avez-vous
utilisé ?
Possédez-vous un cheval ?
Si oui, souhaitez-vous le faire participer à la formation ?
Quelle formation avez-vous déjà effectuée en maraîchage ou en traction animale ?
Quelles sont vos attentes envers cette formation ?
Pouvez-vous nous donner vos motivations en quelques lignes ?

Merci de nous informer le (s) module (s) que vous souhaitez suivre en 2020 :

- □ Comprendre la fertilité des sols, tests 3 au 5 mars 2020
- □ Traction animale en maraichage avec les chevaux 23 au 26 mars et 30 au 2 avril 2020
- □ spécialisation traction animale en maraichage avec les chevaux 20 au 23 avril et 27 au 30 avril 2020
- □ Initiation au parage des chevaux (P) le 27 mars et le 24 avril 2020
- □ Maraichage agroécologique du 6 au 23 juillet 2020 et du 10 au 27 août 2020